VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR.

A un Ilet Seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquille du Canal du Nouveau Bassin

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

[illegible] Mme Joseph [illegible] Deimau, épouse de [illegible] H. Teague [illegible] Mary Logan et als. Dossier No 9 753

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur. Bureau 336 rue Carondelet. MARDI, le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, et en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. E, [illegible] et signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Jefferson, autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans, en cet Etat, et désignés par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'ilet B sur un plan dressé par J. E. Hero, député voyer général, portant la date du 17 novembre 1880 et déposé en l'étude de J. E. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson [illegible] formant partie de l'ilet No 304 sur le plan original de la ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix-neuvième, maintenant la rue Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 2 décembre 1880 par acte pardevant J. E. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. 1, folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a garantie par lien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt. L'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909. L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

R[illegible] & Ponder[illegible], avocats.

30 oct—30 31—nov 7 14 21 28 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

DE LA

UNION MARINE WORKS

UN SPLENDIDE ETABLISSEMENT SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI, ALGER.

UNE GRANDE OCCASION POUR ACQUERIR UN ETABLISSEMENT EN OPERATION.

Devant Etre Vendu le Tout Ensemble ou en Bloc.

R. S. STERNS vs LA UNION MARINE WORKS

No 90 922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 11 NOVEMBRE 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 octobre 1909, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Bermuda, Seguin et le fleuve Mississipi, ledit lot mesurant cent pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur et façade à la rue Seguin, chacune de la mesure s'étendant au fleuve Mississipi et ainsi formant l'encoignure des rues Seguin et Patterson.

Acquis de Charles Weinberger le 24 déc. 1906, par acte pardevant F. E. Rainold, notaire, livre des transferts 222, folio 575.

Un certain lot de terre, ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines, chaudières, pompes et installations s'y trouvant et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'ilet No 13 borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Seguin et Patterson, lequel lot mesure 31 pieds 1 pouce 9 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 105 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, joignant mesure, d'après un plan annexé à un acte de partage passé le 11 mai 1850 pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

Aussi: Une autre portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, avec les machines, chaudières, pompes et installations dans les bâtisses dans le même district et ilet que la propriété immédiatement à côté de la propriété ci-avant décrite, mesurant en mesure américaine 35 pieds 2 pouces de face à la rue Seguin, 34 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 42 pieds 6 pouces 3 lignes. Ladite portion de terre est formée du fond du lot du coin désigné par le No 16 de l'ilet No 13 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 15 septembre 1860 et déposé parmi les registres de H. P. Caire, notaire, même plan 155 de son livre de plans No 6. Ba.

Aussi: Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, chaudières et pompes et installations là-dedans qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 14 (maintenant No 15 sur le rôle d'assessement, cadit district), sur le plan ci-dessus mentionné de A. D'Hémécourt, voyer, et d'un autre dressé par lui le 14 mars 1842, d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure française 40 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Morgan sur une profondeur de 108 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté près de la rue Seguin, 106 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le... [illegible] côté opposé.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, pompes et chaudières et installations situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'ilet borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Seguin, sur un devis de C. C. Lewis, député voyer de ville, daté de 13 mai 1901, annexé à un acte passé le même jour pardevant M. S. Mahoney, notaire en cette ville, une copie duquel devis est annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, de la date du 3 février 1903, lesquels dits lots sont contigus, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Morgan par les profondeurs suivantes: le lot A de 115 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près à la rue Seguin, et de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot B, le lot B de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot A et 114 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne division du lot C sur l'autre côté. Le lot A ayant 32 pieds 8 lignes de largeur dans le fond et le lot B 32 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les machines, chaudières, pompes et installations étant là-dedans et ses améliorations situé dans le faubourg Duvergé dans le Cinquième District de cette ville, ledit lot étant désigné par le numéro 1 de l'ilet 13, borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Seguin, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, daté du 1er mai 1850. Ledit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Seguin et mesure 31 pieds 1 pouce et 9 lignes à la rue Patterson sur 109 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Seguin, 108 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond.

Etant les mêmes propriétés qui ont été acquises par la Union Marine Works de la State National Bank en liquidation le 27 nov. 1905, par acte pardevant C. J. Denechaud, notaire et enregistré dans le livre des transferts 220, folio 428.

Les propriétés ci-dessus incluant machines, chaudières, pompes, dépendances et accessoires seront vendues tout ensemble comme établissement en opération.

Une liste complète d'après inventaire des machines, etc., sera exhibée au moment de la vente ou peut être vue dans les registres de M. E. M. Stafford, notaire en son étude No 220 Baronne ou au bureau des encanteurs.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, la balance, si un crédit de un, deux et trois ans garanti par billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être donnée au porteur des billets hypothécaires et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Rew Bright, W. W. Westerfeld, avocats.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple, splendide placement, situé 2420 rue Bradish ou passage entre les rues Tonti et Rocheblave. Succession de Laura Reeves, épouse de Isaac Parker.

No 89,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 346 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 19 octobre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue ou allée Bradish, les rues Tonti, Rocheblave, et Gravier, et l'avenue Tulane, désigné comme lot No 34 de l'ilet No 557, et mesurant 30 pieds de face à la rue ou allée Bradish sur une profondeur de 90 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu comme No 2420 rue ou allée Bradish.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 20 0/0 requis au moment de l'adjudication avec.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur. 346 rue Carondelet.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28 30

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Résidence

DANS LE

Troisième District.

SUCCESSION DE ADRIEN TISNE.

No 89,835—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—

Mardi, le 16 Novembre 1909,

à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. William B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé, daté et signé le 7 octobre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne (autrefois Craps), Rempart (autrefois Amour), Indépendance et Congress, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Louis H. Pillé, voyer, daté du 21 janvier 1847 et déposé sous le No 116 parmi les registres de Théo Guyol, ancien notaire en cette ville, et d'après lequel ledit lot mesurant vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et quatre lignes.

Etant la même propriété que le défunt Adrien Tisne acquit par achat de Mme Dina Albers, veuve par premier mariage de Frank Meinckaye, et épouse par deuxième mariage de Anthony Parkert, par acte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 23 avril 1907 et enregistré dans le livre des transferts 212, folio 666.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme No 915 rue Congress, contenant deux chambres, office et cuisine et hangar.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication et doit déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire.

E. V. Richard, avocat.

16 oct—16 17 24 31—nov 7 14 16

W. R. Metzler.

Vente de Propriété Abandonnée.

EN vertu de l'acte 32 de 1904.

Par ordre du Bureau de la Commission du Département de Police, je vendrai MARDI le 16 novembre à 10 heures A. M. au Poste Central de Police, un lot d'objets abandonnés, consistant en vêtements, bijouterie, bicycles etc.

Conditions—Comptant, sans limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

CHAS DONNAUD, Sec. et Très.

6 nov—6 7 14 16

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90 009—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

William F. Sherwood vs Henry Graham et als

Trois terrains du Septième District, Lowerline, Pine, Irma et Anne.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, JEUDI le 2 décembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909 et signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Anne, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'ilet No 54, Greenville. Lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Irma (autrefois rue Louisa) sur cent vingt pieds de profondeur et formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse.

No 91 098—Cour Civile de District, Div. C, pour la paroisse d'Orléans.

Deux terrains du Cinquième District, Belleville, entre Homer et l'avenue Bridell.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 23 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet borné par les rues Belleville, Elmira, Homer et l'avenue Bridell, autrefois rue Jackson et désignés comme lots Nos 9 et 10 et mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville, autrefois Chestnut, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente deux pieds un pouce cinq lignes de façade à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Homer entre lignes égales et parallèles tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat pour les demandeurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 23.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR, SIXIEME DISTRICT, AVEC AMELIORATIONS

SUCCESSION DE JOHN CAMPHOR.

No 90 520—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet, JEUDI, le 11 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 oct. 1909, de l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Magazin, Constantinople et Constance, désigné par la lettre E, sur un plan de Williams, voyer, attaché à un acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er mars 1879 et mesurant d'après ce plan 30 pieds de face à la rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 826 rue Austerlitz.

Acquis de J. Vic Leclere par un acte pardevant J. C. Henriques, notaire, le 1er février 1909, livre de transfert 21 , folio 691.

Dans un bon voisinage et près de toutes commodités.

Conditions — Comptant, vingt pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

La moitié de l'intérêt indivis dans un Cottage Double, 2136 2138 rue Harmonie. Aussi Deux Terrains dans le Quatrième District. Arthur Richardson et als vs Ferdinand Richardson et Newton Ellis.

No 90 798—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 21 oct. 1909 et signé le 27 oct. 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une moitié d'un intérêt indivis en un et à un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, St David, (maintenant S. Franklin), Télémaque et St Patrick (maintenant Saratoga), formant l'encoignure des rues Harmonie et St David, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue St David, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 2136 et 2138 rue Harmonie.

Un certain lot de terre dans l'ilet ci-dessus décrit, désigné par le No 10 sur un plan de F. N. Tourné, architecte, le 28 novembre 1871, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmony sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain ne sont pas incluses en cette vente.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues Télémaque et St David, et mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue St David, 120 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Télémaque, 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé, et 36 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite: comptant. Les taxes de 1909 doivent être payées par l'acquéreur; pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 0/0 par an d'intérêt de la date, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1909 devant être payées par l'acquéreur; dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs doivent assumer les frais des actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire.

James J. McLaughlin, avocat.

30 oct—30—nov 7 14 21 28 30

Charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasins, coin Valence

18 sept—

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District, 218-220 rue Saratoga près de l'avenue Tulane, vis-à-vis de la Bourse de la Cour Cominelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs et Restaurateurs. JEUDI le 9 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrere et als vs Léon Palmer L. Barrere.

No 91 153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido, [illegible] JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 29 octobre 1909 et signé le 1er novembre 1909 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Commune (maintenant l'avenue Tulane), et la rue Gravier, et mesurant en mesure américaine, trente et un pieds et cinq lignes de face à la rue Bassin, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne et trente-quatre pieds et trois lignes en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc., la rue est pavée, portant les numéros municipaux 218-220 rue Sud Bassin (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupée comme une buvette, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910 à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police ou les polices au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Lambert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur. 806 rue Perdido.

9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George Maxwell.

No 90 803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 11 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 5 octobre 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations, etc., dans le Troisième District, désigné par le No quatorze de l'ilet 67, borné par les rues Célestine, Bagatelle, St-Antoine et Genius, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, et mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins avec les améliorations et portant le No 2700 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat et prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur. 806 rue Perdido.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 8 9 10 11

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple,

3024 rue Deuxième,

Près de la rue Derbigny.

Succession de Mme Rosa Brothers, veuve par premier mariage de William Laub et veuve par deuxième mariage de James Arthur.

No 90,156—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne—MERCREDI, le 24 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D, daté du 18 oct. 1909, in re Succession de Mme Rosa Brothers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Deuxième et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage simple connu comme No 3024 rue Deuxième bien subdivisé, hangar, citerne, bonne cour sur le devant et sur le côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN HONHOST ET EPOUSE.

A l'Encan JEUDI, le 2 décembre 1909. Cottage simple attrayant, 214 S. Rocheblave. Voisinage de Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge—No 90,685, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 décembre 1909 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Cleveland) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 148 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas, daté du 29 nov. 1868, déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant en plus et au-dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec.

WILL J. MORGAN, Encanteur. 331 333 rue Carondelet.

Legier et Glenny, avocats.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Mme George [illegible] vs Paul B. Habans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 90 872 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 18 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Vingt quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Constance, Webster et Patton, et sont désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement sur un plan d'arpentage dressé par Edgar [illegible], voyer, daté du 22 septembre 1891, annexé à un acte d'hypothèque pardevant Jules B. Habans, notaire, le 18 août 1903, et d'après lequel pour référence. D'après ce plan le devis d'arpentage lesdits lots mesurent comme suit: Les lots un et deux mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et deux lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro cinq mesurant trente deux pieds deux pouces et deux lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numéros six et sept mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et [illegible] lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot numéro dix mesurant trente pieds, quatre pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds, cinq pouces et deux lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté à côté de l'avenue Henry Clay et cent quarante quatre pieds dix pouces et six lignes du côté de la rue Webster. Le lot numéro onze mesurant trente pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds cinq pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et six lignes sur le côté à côté de l'avenue Henry Clay et cent quarante quatre pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne de côté contigu à la rue Webster. Le lot numéro douze mesurant trente pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds cinq pouces et deux lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay et cent quarante-quatre pieds onze pouces et une ligne sur le côté contigu à la rue Webster. Le lot numéro treize mesurant trente-deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la rue Constance de cent dix pieds. Les lots numéros quatorze et quinze mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots Nos seize, dix-sept et dix-huit mesurant chacun trente-deux pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numéros dix neuf et vingt mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Le lot numéro vingt et un mesurant trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Patton de cent dix pieds. Le lot No vingt-deux mesurant trente-deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Patton, trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté contigu à la rue Webster de cent quarante quatre pieds onze pouces une ligne, et cent quarante-quatre pieds dix pouces sept lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay. Le lot No vingt-trois mesurant trente deux pieds six pouces trois lignes de face à la rue Patton, trente et un pieds cinq pouces trois lignes de largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces sept lignes sur la ligne de côté contigu à la rue Webster et cent quarante quatre pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay. Le lot numéro vingt quatre mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Patton, trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de largeur sur la ligne du fond, cent quarante-quatre pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté contigu à la rue Webster et cent quarante-quatre pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay, le lot numéro un formant l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue Patton.

Le lot numéro neuf formant l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue Constance, le lot numéro treize formant l'encoignure des rues Constance et Webster. Le lot numéro vingt et un formant l'encoignure des rues Patton et Webster.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Hall et Monroe, A. M. Buchmann, avocats pour la demanderesse.

17 oct—17 22 29—nov 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District,

Formant l'encoignure des rues Pearl et Burdette.

(Ilet borné par la rue Fern et l'avenue St-Charles).

Mlle Eugenie Cloris vs Mme Margaret Richards et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 90,499 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 23, borné par les rues Pearl, Burdette, Fern, (autrefois Washington) et l'avenue St Charles, lequel lot formant l'encoignure des rues Pearl et Burdette, et mesurant trente pieds de face à la rue Pearl sur cent cinq pieds de profondeur et façade à la rue Burdette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles A. Butler, avocat pour la demanderesse.

6 nov—6 12 19 26—déc 3 9

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES.

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.

sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un intérêt, etc., dans une succession de valeur.

Thomas E. Beggs vs Robert J. Maloney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 006—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 11 novembre 1909 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Robert J. Maloney en et à la succession de sa défunte mère, feue succession de Mme Elizabeth C. Hertel, épouse de James H. Maloney, No [illegible] du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, son intérêt étant un septième de ladite succession, comme un [illegible] des sept héritiers de sa mère.

L'inventaire pris par Meyer S. Dreyfous, notaire, le 3 septembre 1906, enregistré le 16 septembre 1906, No 90 480—Succession de Mme Elizabeth C. Hertel. Argent en banque $9 803.66.

Meubles et mobilier au domicile de la défunte No 1720 rue Constantinople, Nouvelle-Orléans $271.00. 13 actions du stock de la Lafayette Fire Ins. Co. $2 600; dix actions du stock de la Liberty Bank & Trust Co. à $525 par action, $5 250.00.

100 actions communes du Stock N. O. Railways & Light Co. $1 950.

110 actions de Stock N. O. Land Company $2 970.

1 billet de Mme Andrews $3 825.13.

Réclamation en le procès de James H. Maloney vs Maison Blanche, $2 000.

Procès Jos. H. Maloney vs Mme H. Schwartz $13 500.

1° Un terrain borné par les rues Camp, Julia, St Charles et St Joseph, ayant quarante deux pieds [illegible] pouces de face à la rue Camp entre les rues Julia et St Joseph sur 173 pieds de profondeur. Acte enregistré dans le livre 119, folio 157, $[illegible] 000.

2° Une moitié indivise de 3 terrains A, B, C sur un devis annexé à un acte d'achat 11 avril 1886, [illegible] borné par les rues Joséphine, Magasin, Camp et St-André, le lot A ayant quarante-sept pieds, neuf pouces quatre lignes de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt treize pieds, sept pouces, quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Magasin, cent quatre-vingt-onze pieds, six pouces et quatre lignes sur le côté le divisant du lot B. Le lot B mesurant trente-huit pieds, onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt onze pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot C. Le lot C mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot B, cent quatre vingt onze pieds deux pouces et quatre lignes sur le côté près de la rue Camp, acquis par J. H. Maloney de Henry Abraham, par acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 11 avril 1885, enregistré livre 129, folio 244, $5 500.

3° 12 terrains dans l'ilet borné par les rues Amelia, Peniston, Jersey et Annonciation et Levée, No 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 sur un devis de D'Hémécourt du 7 février 1877, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, 17 avril 1877, de la vente de Frederick Wintz à Mlle Clara Rochereau, le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Jersey, trente pieds six pouces et deux lignes dans le fond, cent cinquante-deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur.

Le lot 12 ayant trente et un pieds, quatre pouces et une ligne de face à la rue Levée, trente pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond, cent trente cinq pieds un pouce et cinq lignes du côté de division du lot 12 et cent trente neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Amélia.

Le lot 14 formant l'encoignure des rues Levée et Amélia a trente deux pieds deux pouces de face à la rue Amélia, six neuf pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond, quatre vingt trois pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot 15, quatre vingt-quatorze pieds trois pouces et deux lignes à la rue Levée.

Les lots 15 à 23 inclusivement ont chacun quatre vingt treize pieds, trois pouces de profondeur par les façades suivantes à la rue Amélia.

Lot 15 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 16 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 17 vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Lot 18 vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Lot 19 trente pieds et quatre lignes.

Lot 20 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 21 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 22 trente pieds six pouces et quatre lignes.

Lot 23 trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes.

Acte passé pardevant Morgan Gurley le 31 juillet 1890, enregistré livre 136, folio 108, $12,000.

4° Un terrain dans l'ilet 78 borné par les rues Joséphine, Chippewa, Jackson et Annonciation et ayant une partie du lot 7 et formant l'encoignure des rues Joséphine et Annonciation, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt pieds de face à la rue Annonciation—$1,-00.

5° Les lots 24 et 25 dans l'ilet 102 borné par les rues Annonciation, Joséphine, St André et Laurel. Le lot 24 formant l'encoignure des rues Annonciation et Joséphine et ayant quarante et un pieds deux pouces à la rue Annonciation sur cent pieds à la rue Joséphine, quarante pieds onze pouces de largeur dans le fond. Le lot 25 mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur cent pieds de profondeur, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond. Acquis de James M. Conner, le 14 mars 1905, enregistré livre 221, folio 312, $3 300.00.

6° Lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rempart et Saratoga, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent dix pieds, entre lignes parallèles. L'acte pardevant R. J. Maloney, livre 183, folio 528—$1,800.

7° Le lot A dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Sixième et Washington Avenue, ayant quarante deux pieds de face à la rue Annonciation, par cent soixante pieds, sept pouces et une et 1/2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent soixante pieds, sept pouces et deux lignes sur la ligne la plus proche de la rue Sixième, acte pardevant R. J. Maloney, 20 mars 1902, enregistré livre 187, folio 794—$3 000.

8° Le lot 1 dans l'ilet borné par les rues Julia, Baronne, Girod et Carondelet, mesurant trente et un pieds onze et cinq huitième de pouces de face à la rue Julia sur quatre vingt sept pieds dix et cinq huitièmes de pouces de profondeur et façade à la rue Baronne. Acte par devant Chas. Théard, notaire, 27 juillet 1896, enregistré livre 161, folio 719, $9,000.

9° Le lot 10 dans l'ilet 168 borné par les rues Peniston, Constance, Laurel et Amelia, ayant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peniston sur cent quinze pieds quatre pouces et cinq lignes. Acte pardevant R. J. Maloney, 13 mars 1899. Enregistré livre 171, folio 242, $1,600.00.

10° Une moitié indivise du tout du lot 13 et dix pieds du lot 14, mesurant quarante pieds de face à la rue Laurel sur cent vingt-cinq pieds trois pouces. L'acte pardevant R. J. Maloney, 20 avril 1899, enregistré livre 171, folio 353, $1,500.

11° Lots 20 et 21 dans l'ilet borné par les rues St-André, Camp, Chestnut et Joséphine, mesurant chacun trente-deux pieds et un six ème de ligne de face à la rue St André sur cent vingt cinq pieds de profondeur. $7,000.

12° Lot rue Dauphine et Iberville dans l'ilet borné par les rues et Bourgogne et Canal, ayant vingt six pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes, acquis par acte pardevant Théo Guyol, notaire, 30 septembre 1880, enregistré livre 112, folio 786.—$20,000.

13° Un lot dans l'ilet borné par les rues Canal, Iberville, Dauphine et Bourgogne, étant la quatrième bâtisse de l'encoignure de la rue Iberville et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds. Acte pardevant A. Hero, notaire, 2me jour de mars 1880. Enregistré livre 112, folio 287, $25 000.

14° Lots 8, 9 et 10, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Jackson et Joséphine, et ayant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Joséphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, le lot 8 formant l'encoignure des rues Camp et Joséphine. Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, 17 avril 1873, livre 101, folio 720, $8 000.

15° Lot 25 dans l'ilet 27, borné par les rues Camp, Magasin, Joséphine et St André, ayant trente et un pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur cent six pieds, six pouces et sept lignes et trente et un pieds dix pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Contre lettre Vic Leclere, livre 322, folio 403—$1 600.

16° Lots 3 et 4 dans l'ilet borné par les rues Henry Clay, Calhoun, Annonciation et Tchoupitoulas, ayant chacun trente deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Calhoun sur cent dix pieds, acquis par acte par devant Morgan Gurley, 18 janvier 1892, en registré livre 141, folio 444, $1,200.

Total $157,489.

La moitié indivise de ladite propriété située à la Nouvelle-Orléans appartient au Dr J. H. Maloney et l'autre moitié à la succession de Mme Elizabeth C. Maloney, son épouse, et le septième de sa succession est hérité par Robert J. Maloney.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible] Porter, avocat pour le demandeur.

[illegible] oct—9 16 22 29—nov 5 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 638 rue S. Tonti, entre les rues Gravier et Perdido.

Joseph S. Drouet vs Louisa Clifton, épouse de Louis M. Age.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 91,070—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses etc., situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet No 27 borné par les rues Perdido, S. Tonti et Gravier, désignés par les numéros 12 et 13, lesquels mesurent comme suit: No 12 vingt sept pieds un pouce quatre lignes de face à la rue Tonti, et No 13, vingt sept pieds un pouce quatre lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur, chacun, de cent cinquante et un pieds quatre pouces et une ligne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

W. R. Ker, avocat pour le demandeur.

30 oct—30—nov 5 12 19 26—déc 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur améliorées du Troisième District.

1ère Propriété Nos 2616 et 2618 rue Bourgogne entre la rue Port et l'avenue Lafayette.

2eme Propriété No 700 rue Mandeville, coin de la rue Royale.

John B. Paterno vs Joseph Lopicolo

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 91 120 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1er—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne (autrefois Craps), Dauphine (autrefois Grandshommes), Port et l'avenue Lafayette, désigné comme le lot numéro dix-huit de l'ilet numéro huit, sur un plan de Joseph Pilié, daté du 9 février 1825, et déposé pour référence dans les registres de F. de Armas, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur.

2me Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 182, borné par les rues Mandeville, Royale, Marigny et Dauphine, ladite portion de terre étant désignée par la lettre J, et mesurant en mesure américaine, trente six pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Mandeville, sur cent pieds, dix pouces et six lignes de profondeur et de face sur la rue Royale, ces deux rues en formant le coin.

Saisi dans l'affaire et dessus

TERMES ET CONDITIONS POUR VENTE DE LA PREMIERE PROPRIETE

1. Au comptant pour payer la réclamation du demandeur, dessus, la somme de $566.66 2/3, avec 7 0/0 d'intérêt par an à dater du 4 septembre 1907, 10 0/0 pour honoraires d'avocat sur le principal et l'intérêt dudit montant, et sur le principal et l'intérêt du billet devant être assumé (ainsi qu'il est ci-dessous indiqué) les frais et charges de procès et de vente et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2me. L'acquéreur, jusqu'à concurrence du montant de son enchère devra assumer le paiement d'un billet de $566.66 2/3 (concurremment avec la réclamation du demandeur) daté du 4 sept. 1907, payable trois ans après date et portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à complet paiement—garanti par lien de vendeur et hypothèque sur ladite propriété comme par acte passé pardevant E. M. Stafford, notaire, le 4 sept. 1907.

3me. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a une au comptant.

LA VENTE DE LA SECONDE PROPRIETE AU COMPTANT.

Les acquéreurs respectifs devront, au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ph. J. Paterno, avocat pour le demandeur.

29 oct—29—nov 5 12 19 26—déc 1 2

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd." the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money, to buy and sell property, real or personal; to act as trustee in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations or as agent for corporations or individuals; to act as a depository, and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by each stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000 00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each, payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President, Archibald J. Douglas, Vice-President, Francis W. Pike, Secretary and Treasurer, Ernest T. Florance and Philip L. Asher, and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON, Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD, Deputy Recorder.

Aug 13, 1909.